



« Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

La Haute Vallée de la Seugne est l'un des sites du réseau européen Natura 2000. Il a été désigné en 2009 comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive « Habitats – faune, flore » de 1992.

Ce site, situé sur les départements de la Charente et de la Charente-Maritime, concerne 65 communes et représente une superficie de 4 342 ha. Il comprend la plaine alluviale de la Seugne et ses affluents, dont la Maine et le Trèfle. Cette zone Natura 2000 est pourvue d'une importante richesse biologique. On retrouve en effet la Loutre, le Vison d'Europe, la Cistude d'Europe, la Rosalie des Alpes mais également des forêts alluviales de frênes et d'aulnes, des prairies humides, des communautés à reine-des-prés ... Au total, ce site abrite 20 espèces d'intérêt communautaire et 15 habitats d'intérêt communautaire. C'est aussi un espace de promenade, de détente et d'activités, agricoles ou non, où l'ensemble des usages doivent être compatibles avec la préservation de l'environnement.

Pour préserver cette richesse biologique, de nombreuses actions peuvent être menées : restauration des milieux naturels et des prairies humides par fauche, restauration ou plantation de haies, restauration des mares, développement d'îlots sénescents ... Les usagers, propriétaires, collectivités, peuvent s'engager dans ces actions par le biais de contrats Natura 2000 (outil de gestion sur les parcelles non agricole). Les coûts engagés seront remboursés par des fonds européens et de l'Etat. Un autre outil est également disponible : la charte Natura 2000. Celle-ci vise à valoriser les bonnes pratiques de gestion qui permettent de protéger ces milieux naturels : maintenir les boisements alluviaux et les haies, réaliser les travaux et entretiens en période favorable c'est-à-dire hors période de reproduction des espèces d'intérêt communautaire, maintenir les prairies humides, préserver des zones de refuge pour la faune ... Ces contrats et ces chartes Natura 2000 sont des engagements volontaires pour une durée de 5 ans et sont contractualisables seulement sur les parcelles situées dans cette zone Natura 2000. S'engagez avec ces outils de gestion c'est aussi avoir des avantages comme l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Depuis mars 2019, c'est le Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) qui est la structure animatrice du site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Seugne. A ce titre, le SYMBAS a recruté en avril 2019 une animatrice Natura 2000, qui travaillera au côté du technicien rivière du SYMBAS qui œuvre pour la protection et la restauration du réseau hydrographique sur le bassin de la Haute Seugne.

Pour plus de renseignements, contactez Barbara Monnereau, animatrice Natura 2000 au 05.16.48.40.01 ou par mail à natura2000@symbas.fr

Vous pouvez également consulter le site internet : <http://hautevalleeseugne.n2000.fr>



Cistude d'Europe



Communauté à Reine-des-prés



Loutre d'Europe



La Seugne



Vison d'Europe



Prairie humide